

Le Président

Monsieur le Préfet de la Région Occitanie
DREAL OCCITANIE
DIRECTION ENERGIE CONNAISSANCE
DEPARTEMENT AUTORITE ENVIRONNEMENTALE
DIVISION OUEST
1 RUE DE LA CITE ADMINISTRATIVE
CS 80002
31074 TOULOUSE CEDEX 9

Pôle Développement Urbain et Cohésion Sociale
Anthony SCUDIER ☎ 05.65.73.82.51
N/Réf: AS/AP/D1801077

Objet : Parc des expositions - demande de prorogation du délai et de modification des mesures de l'Arrêté n°12-2014-01 du 9 janvier 2014 relatif à la destruction des espèces protégées et habitats, au regard du nouveau projet d'aménagement

Rodez, le **17 AOUT 2018**

Monsieur le Préfet,

Le projet du Parc des Expositions de Rodez a bénéficié le 9 janvier 2014 d'un arrêté de dérogation relatif à la destruction d'espèces protégées et d'habitats d'une validité de 5 ans.


Au vu des dernières évolutions du projet et afin de permettre une mise en œuvre opérationnelle mi-2019, vos services, lors d'une rencontre le 21 décembre 2017, ont indiqué la nécessité de proroger l'autorisation obtenue et de modifier les mesures au regard du nouveau projet.

Aussi, à cet effet, je vous prie de trouver ci-joint une note d'actualisation des habitats naturels et d'espèces ainsi qu'une réévaluation des impacts et mesures comme demandé par l'autorité environnementale.


Mes services restent à votre entière disposition pour toute précision utile.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Le Président,



Christian TEYSSEBRE.



PJ : dossier actualisation des habitats naturels et d'espèces – réévaluation des impacts et mesures ;
note comparative des projets 2012/2017
Copie : Madame la Préfète de l'Aveyron